

EDITO

Madame, Monsieur,

Grâce au magazine Nat'info, nous vous informons de l'actualité des 5 sites Natura 2000 gérés par Saint-Flour Communauté et des nombreuses actions qui y sont menées. Ce nouveau numéro vous propose d'aborder les sites Natura 2000 sous un angle particulier, celui du partage des espaces et de la conciliation des pratiques avec la préservation de notre environnement.

Qu'il s'agisse d'activité agricole, d'exploitation forestière, de loisirs sportifs, de pratique artistique... ces activités sont conciliables avec la préservation de nos paysages et de la biodiversité. La présence d'oiseaux, de zones humides, de haies peuvent par exemple faciliter l'activité et être source de plus-value pour les agriculteurs. Pour encourager ces démarches, Saint-Flour Communauté propose différents outils comme les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour les agriculteurs volontaires. Un outil de la Politique Agricole Commune européenne proposé contre rétribution.

L'écoute, le respect et la recherche d'équilibre sont la clé pour accompagner au mieux le développement des activités. Ce travail se fait au quotidien en concertation avec les différents utilisateurs des sites.

N'opposons par préservation des espaces et de nos paysages au développement, les deux sont essentiels à notre cadre de vie et à l'attractivité de notre territoire !

Soyez assurés de notre engagement à poursuivre nos actions dans ce sens.

Bonne lecture à tous,

Céline CHARRIAUD

Présidente de Saint-Flour Communauté

Jean-Marc BOUDOU

Vice-Président

Forêt et Environnement

Mesures agro-environnementales

Un lien étroit entre activité agricole et environnement au service d'un territoire de moyenne montagne tout à fait singulier



➔ RENDEZ-VOUS EN PAGE 2 POUR PLUS D'INFORMATIONS

L'environnement et la biodiversité présents sur les sites Natura 2000 ont évolué en même temps que l'usage agricole des terres. Dans la gestion des sites Natura 2000, la préservation de la diversité d'habitats naturels et des espèces passe donc par la préservation de la ruralité et par l'accompagnement des agriculteurs dans la poursuite de pratiques vertueuses pour l'environnement.

Un outil basé sur la conciliation des activités et le volontariat œuvre particulièrement en ce sens : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

Ces mesures permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale ou dans le maintien de telles pratiques lorsqu'elles sont menacées de disparition.

Une rémunération est attribuée pour maintenir ou engager le changement de pratiques, sur la base d'un engagement volontaire des agriculteurs pour appliquer des mesures permettant le maintien de la biodiversité.

LES SITES NATURA 2000 DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ

Le projet agro-environnemental et climatique (PAEC)

Agriculture

Prise en compte des enjeux environnementaux : Une contrepartie pour les agriculteurs volontaires grâce aux MAEC

Les agriculteurs sont des acteurs clés de l'environnement car leurs activités sont directement en lien avec le fonctionnement des écosystèmes, des cours d'eau et des paysages ainsi qu'avec le maintien de la biodiversité.

Saint-Flour Communauté et ses partenaires ont décidé de mobiliser un **accompagnement financier pour les agriculteurs souhaitant combiner performance économique et environnementale** au travers du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023-2027, outil de la Politique Agricole Commune européenne.

Le périmètre éligible à la contractualisation de Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) intègre les sites Natura 2000 portés par Saint-Flour Communauté, des estives collectives ainsi que des zonages d'espèces à enjeux, sur **une surface de près de 54 000 ha.**

Il existe 6 mesures agro-environnementales et climatiques mobilisables sur le périmètre du PAEC. Après vérification de l'éligibilité des parcelles, chaque agriculteur volontaire peut contractualiser et bénéficier d'une contrepartie financière.

Bilan de la campagne 2023

- ▶ Budget sollicité par Saint-Flour Communauté : **1 700 000 €**
- ▶ Budget alloué par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt : **830 000 € en 2023** et **850 000 € en 2024**
- ▶ Nombre d'hectares engagés sur le PAEC : **2 704,33 ha**
- ▶ Surface moyenne engagée par exploitation : **51,03 ha**
- ▶ **53 dossiers de contractualisation**

La mise en oeuvre des MAEC se poursuit en 2024. Des sessions de formation sont proposées aux agriculteurs pour faciliter leur application.

Zoom sur...

l'Alouette des champs



C'est l'espèce symbole de notre agriculture locale. Elle est inféodée aux prairies naturelles et permanentes et varie son régime alimentaire en fonction des saisons. Néanmoins, la déprise agricole, le travail plus fréquent du sol ou encore le piétinement des bovins, favorisent le déclin de l'espèce. La Mesure Agro-Environnementale ESP2 prend en compte l'ensemble des espèces nichant en sol en finançant par exemple des retards de fauches.

6 mesures valorisant les surfaces herbagères et pastorales

Saint-Flour Communauté coordonne le dispositif, informe et accompagne les agriculteurs, organise des formations



Amélioration de la gestion du pâturage et préservation des milieux humides
201€/ha/an (MHU2)

Le maintien des zones humides est primordial sur de nombreux points. Sur cette mesure, les agriculteurs s'engagent à suivre un plan de gestion de leurs parcelles humides : pas d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques ainsi qu'absence de pâturage du 15 novembre au 15 avril. Enfin, un taux de chargement minimal et maximal* est fixé pour limiter le piétinement qui fragilise ces milieux.

Partenaire : Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne.



Surfaces herbagères et pastorales
51€/ha/an (PRA1)

Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage
72€/ha/an (PRA3)

Ces mesures consistent à accompagner les agriculteurs dans la gestion des prairies à flore diversifiée (PRA1) et des zones à vocation pastorale accueillant une mosaïque d'habitats - estives, landes, pelouses... (PRA3). Elles visent à adapter le chargement* et la fertilisation des prairies pour favoriser le développement d'une flore diversifiée. Les agriculteurs s'engagent à conserver le bon état de ces surfaces essentielles à de nombreuses espèces animales et végétales.

Partenaires : Chambre d'agriculture du Cantal, Auvergne Estives et le Parc Naturel Régional de l'Aubrac.



Protection des espèces de niveau 1
82€/ha/an (ESP1)

Protection des espèces de niveau 2
145€/ha/an (ESP2)

Ces mesures ciblent des espèces à fort enjeux comme le Courlis cendré ou le Vanneau huppé, qui nichent sur les prairies humides de la Planèze, ou encore l'Azuré des mouillères, petit papillon menacé qui pond sur la Gentiane pneumonanthe en zone humide. Pour leur permettre d'effectuer la totalité de leur cycle de reproduction (fructification des plantes, nidification au sol...), les agriculteurs s'engagent à mettre en défens une partie de leurs parcelles (ESP1) auquel peut s'ajouter un retard de fauche ou de pâturage (ESP2).

Partenaire : La Ligue pour la Protection des Oiseaux AuRA.



Maintien de l'ouverture des milieux / Amélioration de la gestion par le pâturage
204€/ha/an (OUV2)

Cette mesure permet aux agriculteurs de garder certaines de leurs parcelles ouvertes ou semi-ouvertes par le maintien d'une pression de pâturage suffisante et/ou l'ouverture mécanique de ces milieux. Elle favorise ainsi certaines espèces liées aux milieux ouverts ou semi-ouverts tel que l'Engoulevent d'Europe sur les Gorges de la Truyère. Un plan de gestion est établi pour chaque parcelle engagée et peut mobiliser différentes techniques selon les enjeux rencontrés.

Partenaires : La Chambre d'agriculture du Cantal et Auvergne Estives.

* Rapport entre le nombre d'animaux, la surface en herbe et la durée de pâturage.

LE SITE NATURA 2000 DES GORGES DE LA TRUYÈRE

FR8312010



Allier activité humaine et préservation de l'environnement

Préconisations

Des propriétaires forestiers sensibles aux enjeux environnementaux

Le site Natura 2000 des Gorges de la Truyère est composé à 39 % de forêts. De nombreuses espèces comme le Pic noir, le Circaète Jean-le-Blanc, la Bondrée apivore ou encore l'Aigle botté dépendent directement de ce milieu. En effet, les vieilles forêts des Gorges sont des sites de reproduction très prisés par ces oiseaux.



Sensibilisation

Un dérangement, qu'est-ce que c'est ?

La photographie animalière, les randonnées motorisées, l'exploitation forestière et bien d'autres activités humaines peuvent occasionner des dérangements sur la faune.

Un dérangement, souvent causé par l'Homme, est une perturbation volontaire ou non dans le quotidien d'une espèce (nourrissage, couvaion, chasse...). Elle peut s'avérer sans danger, comme fatale. Un passage répété de randonneurs sur des secteurs habituellement calmes, ou encore un photographe animalier au pied du nid d'un couple de rapaces peut entraîner l'échec de reproduction des animaux.

Chez les oiseaux, lorsque les adultes se sentent menacés, ils peuvent abandonner leurs nids ou leurs progénitures pour quelques temps et les laisser ainsi à la portée des intempéries ou des prédateurs. Certaines espèces étant très largement menacées d'extinction, l'échec de reproduction d'un couple peut avoir des répercussions directes sur le maintien de l'espèce.

En période de reproduction, entre mars et juillet pour la plupart des oiseaux, il est impératif d'être attentif au dérangement que l'on peut créer !

Loisirs motorisés : des outils pour informer les participants

Les randonnées ou courses motorisées peuvent occasionner des dérangements non négligeables sur la faune locale. Par exemple la traversée des cours d'eau ou les nuisances sonores et visuelles autour des sites de reproduction peuvent engendrer l'échec de la reproduction de certaines espèces en danger.

Ainsi, la démarche Natura 2000 vise à accompagner les acteurs de ce sport afin qu'ils puissent pleinement profiter de cette pratique tout en prenant en compte les enjeux environnementaux du territoire.

En 2023, Saint-Flour Communauté a travaillé en partenariat avec l'organisateur du BIHR Adventure JLFO EVENTS qui a eu lieu en avril à Neuvéglise-sur-Truyère.

Un flyer ciblant les enjeux environnementaux et les préconisations à prendre en compte a été édité et distribué aux participants lors de l'événement.



Zone de tranquillité des rapaces



Sur notre territoire, l'exploitation forestière peut donc être considérée comme une menace pour ces espèces. La perte d'habitat est en effet le premier facteur responsable de la diminution de la biodiversité.

En 2023, le travail mené en collaboration avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) permet de prendre en compte ces enjeux. Des recommandations de gestion sont délivrées aux propriétaires pour que les différents sites de reproduction puissent perdurer dans le temps. En plus de préconiser des coupes sur des périodes de faibles sensibilités, soit de septembre à mars, des îlots de conservation autour des arbres porteurs des nids sont proposés. Ces îlots sont appelés :

▭ **Zone de quiétude** variant entre 150 m et 300 m autour du nid pour éviter tout dérangement en période de reproduction mais autorisant l'exploitation du bois en dehors de cette période.

▬ **Zone de protection** allant de 50 m à 200 m autour de l'arbre porteur dans laquelle aucune modification ne doit intervenir pour préserver sur le long terme l'attrait du site pour les espèces.

● **Nid du Milan royal**

Zoom sur...

L'Engoulevent d'Europe, une espèce nichant au sol



Tout comme l'Alouette des champs, l'Engoulevent d'Europe est une espèce nichant au sol. Elle fait son nid à même la terre, dissimulée derrière quelques branches de genets ou de fougères. Localement, l'Engoulevent se développe dans les milieux ouverts des Gorges de la Truyère. Malheureusement, la fermeture des milieux augmente d'année en année et réduit le nombre de sites propices à la reproduction de cette espèce. La conservation des milieux ouverts, par le biais de pâturage ou de mécanisation légère réalisés dans le cadre du PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique - voir pages 2-3), favorise le maintien des sites de reproduction de cette espèce. Une étude plus en détails des effectifs et habitats de l'Engoulevent d'Europe sera réalisée en 2024.

© Jessica Lafon

LES SITES NATURA 2000 DE LA PLANÈZE DE SAINT-FLOUR

FR8312005 et FR8301059



L'appropriation locale des enjeux autour des narses

Culture sur Nouvialle

La Planèze, théâtre d'action culturelle

L'automne dernier, Saint-Flour Communauté a invité deux artistes, Floriane Pilon et Richard Pereira de Moura, autour d'un lieu emblématique du territoire : la narse de Nouvialle. Leur venue a donné lieu à plusieurs rencontres, échanges et projets culturels.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la « Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle » menée sur le thème des zones humides de la Planèze de Saint-Flour en partenariat avec la DRAC, la Région, l'Éducation Nationale, le Département et la CAF.



▼ Vidéo de danse

Accompagnés du professeur de danse et d'élèves du Conservatoire de Saint-Flour Communauté, les artistes ont imaginé une chorégraphie au cœur de la narse, gorgée d'eau après un épisode pluvieux. Une prestation à retrouver sur les pages Facebook et Youtube de l'intercommunalité.



► « Vous qui faites la narse »

Ce recueil de témoignages permet de mieux comprendre les différents points de vue et enjeux autour de la narse de Nouvialle, à travers la confrontation de paroles entendues par les artistes lors de leur venue.

Carte des migrations ◀

Les élèves de l'école primaire de Roffiac ont exploré le thème de la migration des oiseaux avec l'animateur Natura 2000 de Saint-Flour Communauté, avant de valoriser leurs connaissances avec les artistes en créant une carte des trajets migratoires des oiseaux à travers le monde, mettant en évidence leur indispensable halte sur la narse.



▼ Tonnes à eau

C'est dans un contexte de fin de saison estivale et de transport quotidien d'eau pour abreuver les troupeaux, que les artistes ont rencontré plusieurs agriculteurs du territoire. Ils ont ainsi décidé de travailler sur les couches géologiques, hydrographiques et topographiques avec l'école primaire de Coltines, en les dessinant sur ces réservoirs d'eau installés dans les prairies.

Drapeaux

Erigés le long de la route départementale entre Roffiac et Ussel, avec les lycéens de l'EPLEFPA des Hautes-Terres, ces drapeaux associaient diverses matières présentes sur la narse (herbe, eau, poil de vache, basalte...). Quand le vent du nord soufflait sur la Planèze, ils se déployaient en direction de la narse de Nouvialle.



Des nouvelles des sites de la Planèze



Exposition

Le Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour Communauté a fait appel au photographe Rudy Bueno pour valoriser la faune et la flore des narses de la Planèze sur les grilles de la Présentation durant l'été 2023. L'objectif : sensibiliser à la beauté et à la vulnérabilité des zones humides et mettre en lumière l'incroyable diversité d'espèces qu'elles hébergent. L'exposition, aujourd'hui disponible en plus petit format, est mise à disposition sur le territoire.

Narse de Pierrefitte

La commune de Talizat souhaite valoriser un sentier de découverte de la narse de Pierrefitte. Zone humide à enjeu sur la Planèze, un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne via l'Appel à Projet Educ'eau permet la réalisation d'aménagements. Le circuit accueillera les premiers promeneurs fin 2024. Un appui technique de Saint-Flour Communauté via sa boîte à outils aux communes a permis la réalisation de premiers chantiers d'aménagement avec l'EPLEFPA des Hautes-Terres.



Courlis cendré

La Planèze accueille entre 20 et 25 couples de Courlis cendrés. Il s'agit du seul secteur où cette espèce est nicheuse dans le Cantal, représentant un fort enjeu pour le Massif Central. La zone humide la plus occupée par l'espèce est la narse de Nouvialle, offrant une zone de quiétude indispensable pour le développement des jeunes, notamment du fait d'une fauche plus tardive. En accompagnement des agriculteurs, les parcelles où des nids ont été identifiés, ont pu bénéficier de MAEC « Protection d'espèce » (ESP1, ESP2, voir pages 2-3), sur la base du volontariat.



LE SITE NATURA 2000 DES AFFLUENTS RIVE DROITE DE LA TRUYÈRE AMONT

FR8302032

Un dernier espoir pour les écrevisses à pattes blanches



Écrevisses à pattes blanches

Sauvetage des dernières populations

Comme chaque année, le constat est alarmant. Le site Natura 2000 ne compte plus que 6 cours d'eau où la présence d'écrevisses à pattes blanches est avérée. Plus que menacées par la présence des écrevisses de Californie, porteuses d'une maladie mortelle pour l'espèce, certaines populations pourraient à nouveau disparaître.

En 2023, nous avons constaté qu'une population d'Écrevisse de Californie porteuse de l'aphanomyose - aussi appelée « peste de l'écrevisse » - n'était plus qu'à 1,5 km d'une population d'Écrevisse à pattes blanches. Un simple contact entre les deux espèces peut entraîner la disparition de la population d'Écrevisse à pattes blanches.



Écrevisse à pattes blanches

Aussi, pour sauvegarder l'espèce et la souche génétique, **plusieurs individus ont été déplacés sur un cours d'eau plus viable, après de nombreuses analyses et expertises, avec l'espoir qu'une nouvelle population puisse prospérer.** Cette opération délicate et très encadrée, intervient en dernier recours lorsqu'aucune solution autre que celle-ci n'est envisageable.

Écrevisses sous les projecteurs !

Le site Natura 2000 « Affluents rive droite de la Truyère amont » est composé de plus de 317 km de cours d'eau. Il est réparti en 5 bassins versants : les bassins versants du Brezons, du Vezou, de l'Épie, des Ternes et celui de l'Ander. L'Écrevisse à pattes blanches est l'espèce la plus menacée du site. Saint-Flour Communauté a donc réalisé une vidéo de présentation de ces cours d'eau pour mettre en avant les enjeux de protection de l'espèce.

Retrouvez la vidéo sur :



www.saint-flour-communaute.fr/ma-comcom/strategie-territoriale/sites-natura-2000-et-espaces-naturels-sensibles



www.youtube.com/watch?v=J_LHHSp7cGs



Cours d'eau



Un des facteurs essentiels pour les cours d'eau et influençant grandement la physico-chimie de ces derniers est la ripisylve. Il s'agit des arbres en bord de cours d'eau, principalement des frênes, des saules ou encore des aulnes, créant ainsi une zone tampon de plusieurs mètres de large au bord de l'eau.

Projet étudiant : diagnostic des cours d'eau

Dans un cadre professionnel et pédagogique, Anouk et Iliana, en 3^{ème} année de BUT Génie de l'environnement à l'IUT d'Aurillac, ont étudié, en partenariat avec le service environnement de Saint-Flour Communauté, la qualité des cours d'eau susceptibles d'accueillir des individus d'écrevisses à pattes blanches. La teneur en calcium, le taux de nitrates ou encore d'oxygène conditionnent en effet le bon développement de cette espèce. Des études en laboratoire permettront d'établir un diagnostic chimique de ces cours d'eau.



La ripisylve, élément essentiel de nos cours d'eau

La ripisylve conditionne directement l'état d'un cours d'eau. Elle joue un rôle important dans le maintien des berges. Les racines des arbres retiennent les sols et créent un habitat particulier pour les espèces aquatiques. C'est le cas pour les écrevisses ou les chabots qui s'en servent comme refuge pour se cacher des prédateurs.

La ripisylve contribue enfin à éviter le réchauffement des eaux. En été, l'ombre des arbres limite l'évaporation des cours d'eau et maintient une température plus basse que celle des portions de cours d'eau en plein soleil, et donc des taux d'oxygène plus importants.

Cette zone tampon constitue également un corridor écologique indispensable au déplacement de nombreuses espèces comme la Loutre d'Europe et le Cincle plongeur.

En 2023, certains linéaires de ripisylve ont été détruits le long des cours d'eau du territoire. Il n'est pas interdit de tailler ces arbres mais cet entretien doit être raisonné. La coupe sélective de certains arbres et la conservation d'autres permettront aux ruisseaux de garder leur richesse.

LE SITE NATURA 2000 DE LACOSTE

FR8302019



Un écosystème forestier complexe

Mines

Mise en sécurité des galeries minières du site

Les gorges de l'Arcueil ont fait l'objet d'une exploitation minière de la fin du 19^{ème} siècle au début du 20^{ème} siècle pour l'extraction du minerai d'antimoine.

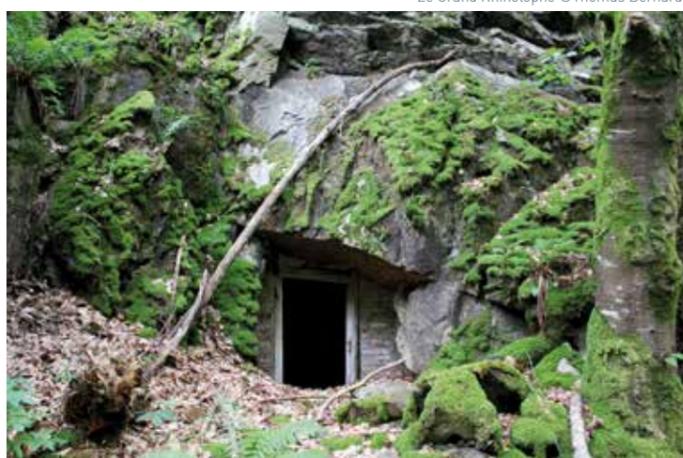
Les ouvrages issus de cette exploitation sont utilisés en période d'hibernation par 15 espèces de chauves-souris et constituent un site d'importance majeur pour l'Est cantalien, en particulier pour le Grand-Rhinolophe.

Or, les mines sont soumises à une réglementation particulière qui oblige l'exploitant à mettre le site en sécurité après son exploitation, notamment pour limiter les risques d'accidents. À l'heure actuelle, 16 galeries ont été recensées sur le site de Lacoste et présentent un risque pour la sécurité des randonneurs, chasseurs et autres usagers des lieux.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a engagé une étude pour définir les différents types de sécurisation à mettre en place, qui permettraient de préserver également la capacité d'accueil des populations de chauves-souris. Des travaux seront donc prochainement engagés.



Le Grand Rhinolophe ©Thomas Bernard



Forêt

Un contrat Natura 2000 « Bois sénescents » en projet



©Conservatoire d'espace Naturel d'Auvergne

En 2023, des échanges ont eu lieu avec un propriétaire forestier privé qui possède plus de 60 % de la surface du site Natura 2000.

7,52 ha de boisement et 300 arbres disséminés pourraient être soustraits de toute exploitation forestière pour les 30 prochaines années.

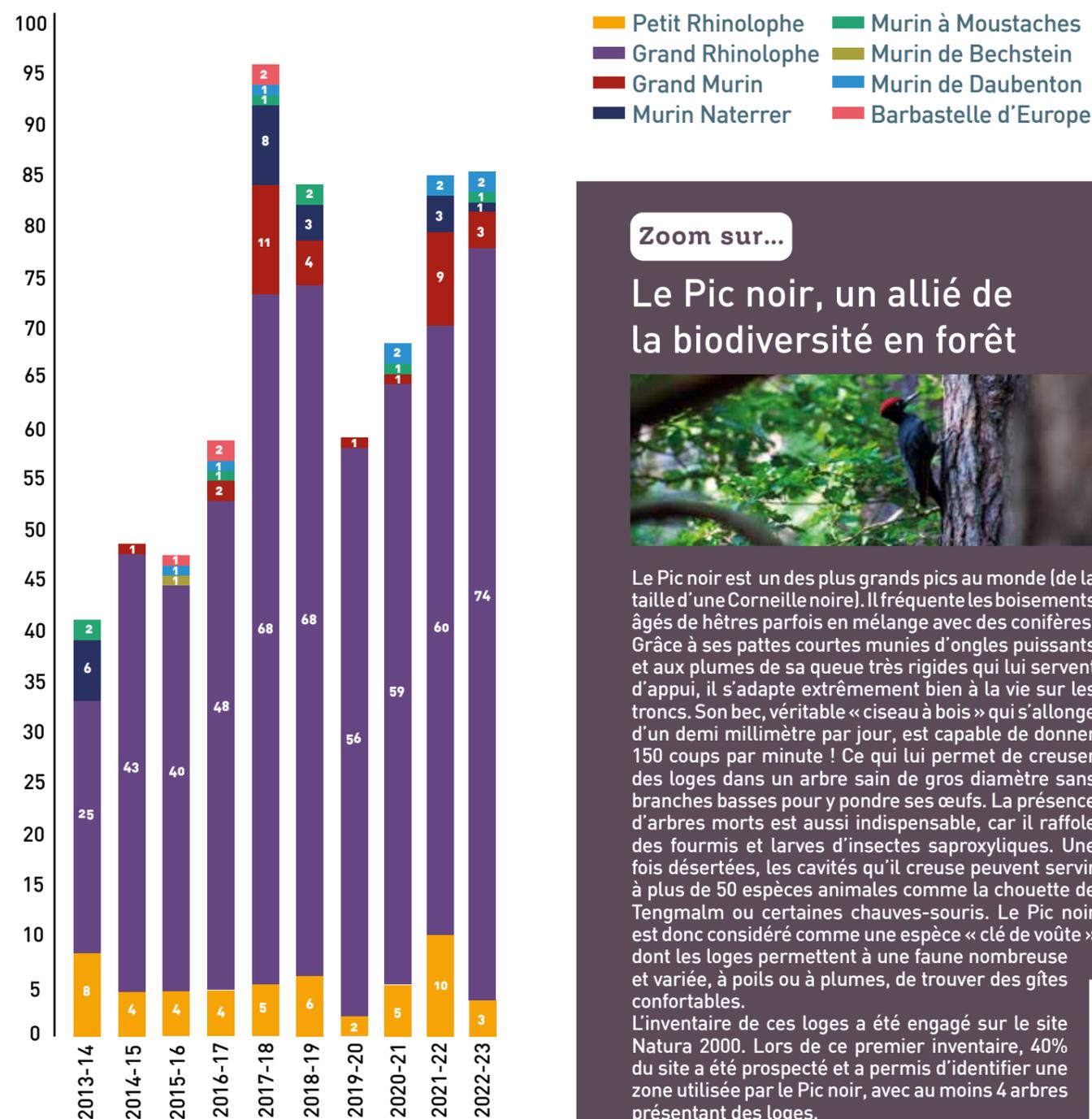
L'objectif de cette libre évolution est d'augmenter la capacité d'accueil en biodiversité de la forêt et de contribuer à améliorer le fonctionnement de l'écosystème forestier. Cela concerne à la fois la régénération (présence de semis), la croissance et la productivité, la résistance et résilience des peuplements face aux perturbations, notamment climatiques. Bois mort, vieux et gros arbres sont donc des atouts pour le forestier !

Après la commune de Ferrières-Saint-Mary (contrat Natura 2000 de 14,65 ha et 248 arbres), c'est donc un deuxième contrat Natura 2000 qui pourrait voir le jour dès que le financement de cet outil sera ouvert par la Région.

Chauve-souris

Évolution annuelle des effectifs hivernaux

En 2023, le **Grand Rhinolophe est resté l'espèce de chauves-souris majoritaire sur le site**. Il présente d'ailleurs l'effectif le plus important jamais relevé depuis les premiers suivis réalisés durant l'hivernage 2013-2014. 74 individus ont ainsi pu être comptabilisés, contre un maximum de 68 individus aux hivernages 2017-2018 et 2018-2019. Il est accompagné par 5 autres espèces en 2023 : le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Murin de Daubenton, le Murin à moustaches et le Murin Naterrer.



Zoom sur...

Le Pic noir, un allié de la biodiversité en forêt



Le Pic noir est un des plus grands pics au monde (de la taille d'une Corneille noire). Il fréquente les boisements âgés de hêtres parfois en mélange avec des conifères. Grâce à ses pattes courtes munies d'ongles puissants et aux plumes de sa queue très rigides qui lui servent d'appui, il s'adapte extrêmement bien à la vie sur les troncs. Son bec, véritable « ciseau à bois » qui s'allonge d'un demi millimètre par jour, est capable de donner 150 coups par minute ! Ce qui lui permet de creuser des loges dans un arbre sain de gros diamètre sans branches basses pour y pondre ses œufs. La présence d'arbres morts est aussi indispensable, car il raffole des fourmis et larves d'insectes saproxyliques. Une fois désertées, les cavités qu'il creuse peuvent servir à plus de 50 espèces animales comme la chouette de Tengmalm ou certaines chauves-souris. Le Pic noir est donc considéré comme une espèce « clé de voûte » dont les loges permettent à une faune nombreuse et variée, à poils ou à plumes, de trouver des gîtes confortables.

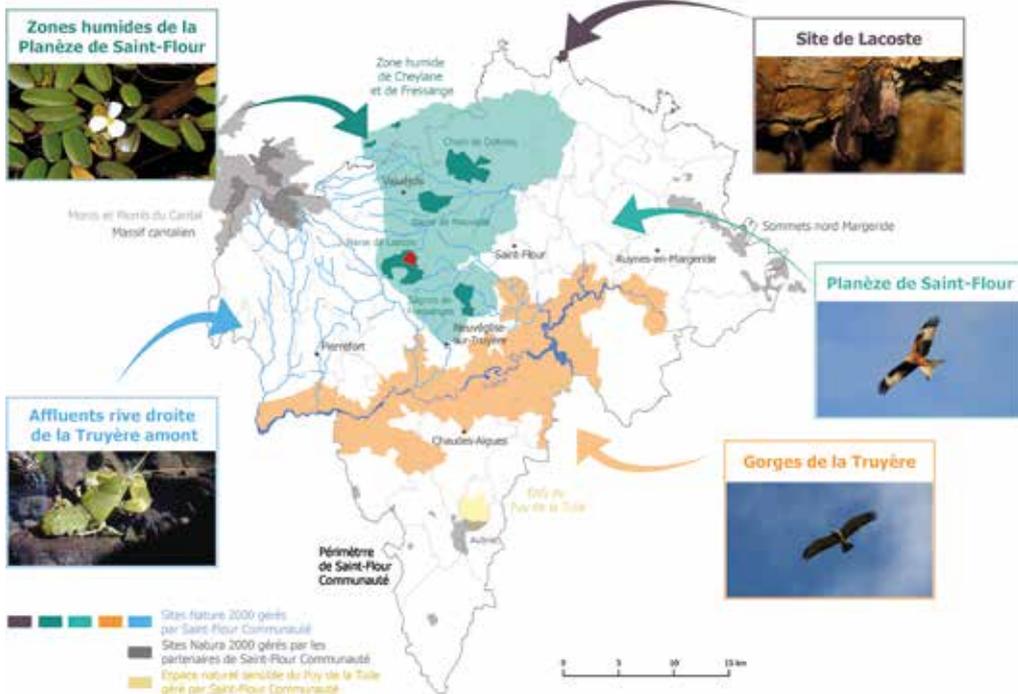
L'inventaire de ces loges a été engagé sur le site Natura 2000. Lors de ce premier inventaire, 40% du site a été prospecté et a permis d'identifier une zone utilisée par le Pic noir, avec au moins 4 arbres présentant des loges.

Zoom sur une espèce : L'Alouette des champs (*Alauda arvensis*)

Caractéristique des prairies agricoles permanentes, il est coutumier d'entendre chanter ce petit passereau sur notre territoire. Elle émet un petit chant complexe et roulé, qu'elle tient durant de longues minutes, montant très haut dans le ciel et apportant une ambiance sonore printanière.

Malheureusement, la disparition des prairies naturelles et l'avancement des périodes de fauche, ainsi que l'appauvrissement de la quantité d'insectes participent à la disparition de cette espèce partout en France.

Le département du Cantal, composé d'une majorité de pâturages, s'inscrit comme une zone refuge pour cette espèce nichant au sol. En effet, de retour de migration en mars sur notre département, elle peut réaliser plusieurs couvées jusqu'au mois de juillet.



La démarche Natura 2000 a pour objectif de concilier les activités humaines et la protection du patrimoine naturel. C'est dans ce souci de concertation que nous invitons toute personne pouvant être intéressée par cette démarche à nous contacter (transmission de données naturalistes, plantation de haies ou de bosquets de pins, restauration de murets ou création de mares, informations sur les sites...).

**Anthony Caprio,
Jérémy Nicot**
Animateurs Natura 2000
04 71 60 53 77 / 68 88
a.caprio@saintflourco.fr
j.nicot@saintflourco.fr



Suivez sur Facebook les actualités liées à l'environnement :



Nature & biodiversité sur Saint-Flour Communauté